

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mai 2013

SÉPARATION ET RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES - (N° 838)

Retiré

AMENDEMENT

N° CF16

présenté par

M. Alauzet, Mme Abeille, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin, Mme Bonneton,
M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère,
Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE 4 BIS

A l'alinéa 4, après les mots « entreprises d'investissement », sont insérés les mots :

« , trusts, fondations, filiales ou tout véhicule financier servant aux opérations de transfert de fonds »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.

Afin de garantir plus de transparence il est nécessaire de préciser que le reporting pays par pays concerne l'ensemble des acteurs bancaires y compris les trusts, fondations, filiales etc...